Conseil municipal du 31 Août 2017

Compte-rendu

1. **Commission voirie du 10 Juillet :**
   - Demande de prise en charge du lotissement Green Parc : le CM valide la proposition de la commission pour la prise en charge de l'éclairage public et des espaces verts extérieurs le long du cheminement piétons de la rue R. Schuman. La voirie et les espaces verts à l'intérieur du lotissement restent à leur charge. les co-lotis seront informés par courrier de cette décision.
   - Aménagement du carrefour de Puits Blanc : le CM valide la proposition de la commission : mise en place d'un plateau ralentisseur et marquage type résine de l'entrée d'agglomération. Dispositifs de mise en sécurité de ce carrefour à faire valider par le département (travaux en 2018).
   - Aménagement du carrefour Terre Rouge : avec des adaptations sur la position des deux plateaux ralentisseurs, des passages piétons et le raccordement de la voie de l'éco hameau, le CM valide la proposition d'aménagement de la commission. Dispositifs de mise en sécurité de ce secteur à faire valider par le département, en concertation avec Bâtir et Loger. Travaux fin 2018.
   - Aménagement carrefour de la Bâtie : pour information, la commission porte à la connaissance du CM, 4 solutions de réorganisation de ce carrefour où la priorité est donnée aujourd'hui aux véhicules et à la vitesse. Documents à retravailler en commission et décision à prendre sur la modification ou non de ce carrefour, et si oui à quelle échéance.

2. **Enveloppes territorialisées : Conseil départemental**

Au cours du 1er trimestre la commune a sollicité plusieurs subventions auprès du conseil Départemental au titre des enveloppes territorialisées et de l'enveloppe de solidarité.

Si à ce jour la subvention attendue au titre de l'enveloppe de solidarité n'est pas actée elle devrait s'élever à 6 696€ (pour un montant maxi de 7 000€) et concerne le changement de la chaudière (1 900€), la rénovation électrique du chalet (700€), l'installation d'un acrobranche (4 396€), les programmes éligibles au titre de l'enveloppe territorialisée ont été validés en commission permanente du département le 17/07/2017 et ont fait l'objet de l'octroi d'une subvention (taux à 37 % environ)

- Aménagement de la coulée verte : 28 778€
- Réfection des courts de tennis : 26 135€
- Rénovation des menuiseries et mise aux normes électriques de la salle d'animation : 17 870€

Pour chacun de ces dossiers, une convention précisant les modalités de règlement, les délais de validité de la subvention et les engagements réciproques doit être signée entre le département de la Loire et la commune.

Le CM approuve à l'unanimité ces conventions.

3. **Plan « le numérique à l'école »**

Dans le cadre de sa compétence « multimédia dans les écoles, St-Etienne Métropole conduit un plan d'équipement numérique pour les écoles.

Concrètement, en lien étroit avec l'éducation nationale, un diagnostic technique (état des lieux de l'école sera réalisé par SEM) et un diagnostic pédagogique réalisé par l'éducation nationale avec l'équipe pédagogique de l'école (usages, besoins en formation et accompagnement).

En termes de matériels, de ressources numériques et d'accès internet, SEM s'engage à financer les équipements définis par le plan, au vu des préconisations de l'éducation nationale.

En termes de maintenance, SEM met à disposition une cellule de maintenance interne dédiée au plan numérique à l'école.

Bien que s'agissant d'un programme triennal, après négociations le planning de déploiement des écoles précise que pour Chamboeuf l'accès au plan école numérique sera effectif au cours du 4ème trimestre 2017.

Approuvé à l'unanimité.

4. **Système d'information géographique (SIG)**

SEM propose un accès au SIG métropolitain, un outil indispensable pour la gestion du territoire. Cet outil cartographique contient différentes fonctions dont :

- La localisation sur une adresse, une parcelle à partir du nom de son propriétaire ou à partir de coordonnées GPS
- La mesure d'une distance ou d'une surface
- Accès automatisé aux fonctionnalités de Google street view, google maps, Géoportail…
- Sélection et interrogation des données depuis la carte ou les tableaux de données
- Impression de plans
- Export de données en différents formats (xml, csv, kml…)
- Edition de relevé de propriétés

Il donne aussi accès à différentes données en consultation :

- Plan et nature cadastrale
- Documents d'urbanisme (PLU)
- Fonds de plan, photographiques aériennes…

Par ailleurs, les informations de la matrice cadastrale sont utilisables pour des missions :

- Gestion de l'urbanisme
- Gestion du service assainissement (collectif ou non)
- Gestion des bâtiments
- Gestion des espaces verts…

Le Conseil Municipal approuve cette mise à disposition à titre gratuit et autorise Mr Le Maire à signer la charte d'utilisation des données cadastrales de St-Etienne Métropole.

5. Attribution de compensation

Avec le passage à SEM certaines compétences assurées jusque-là par la CCPSG le seront désormais par la commune.

Afin que ces transferts n'impactent pas la commune, un important travail de négociations et de répartition a été nécessaire.

Déduction faite des travaux de voirie (programmes annuels) et d'assainissement (à compter de 2020), l'attribution de compensation arrêtée par les 2 parties (SEM et commune) s'élève à 168 530€ et sera présentée à la CLECT le 22 septembre 2017.

Le CM approuve à l'unanimité cette allocation de compensation.

6. Prorogation de la convention entre SEM/FE et les communes

La dissolution de la CCPSG n'ayant pu aboutir au 30 juin pour des raisons plus politiques que techniques. Un liquidateur a été désigné par le Préfet.

La convention de gestion entre SEM, Forez Est et les communes de Chamboeuf, St-Bonnet les Oules et St-Galmier permettant de poursuivre la gestion de certaines compétences par la communauté de communes de Forez Est doit être prorogée. (poursuite des services : déchetterie, petite enfance …)

Le CM approuve la prorogation de la convention pour 6 mois.

7. Fédération de Chasse

Dans le cadre de l'aménagement de la coulée verte et plus particulièrement des plantations d'arbres, la commune s'est rapprochée de la Fédération de chasse qui pourrait être partenaire de cette opération.

Si toutes les modalités partenariales doivent être entérinées, à ce jour la Fédération pourrait :

- Accompagner et animer des ateliers pédagogiques auprès des scolaires (la vie de l'arbre, les bienfaits de l'arbre, la plantation…)
- Prendre en charge la fourniture des arbres
- Prendre en charge la préparation du sol

La plantation étant assurée par les enfants, les enseignants, le personnel et…tous les bénévoles qui le souhaitent.

Patrice LAFFARRE précise que des associations de protection de l'environnement reconnues par le Ministère de l'Agriculture et sous couvert de la FRAPNA pourraient également être notre partenaire pour cette opération d'aménagement de la coulée verte, notamment au niveau des ateliers pédagogiques ; argument que relève d'autres élus.

A suivre …

8. Association « Familles Rurales »

Depuis le début de l'année les cours de gymnastique et de judo organisés par Familles Rurales sont assurés au Trait d'Union et font l'unanimité des adhérents.

Aussi, FR n'envisage plus dans l'immédiat de remonter dans la salle d'animation.

Si cette décision entraine quelques modifications dans la rénovation de la SA notamment au niveau du revêtement de sol, elle nécessitera la construction d'un local de rangement pour le matériel (local de 20 m2 qui s'intégrera parfaitement avec le bâtiment).

Cette occupation plus régulière et plus durable du Trait d'union nécessite la signature d'une convention plus précise (occupation, obligations des uns et des autres, entretien…) entre les 2 parties.

Le CM approuve cette convention.

9. Mise à disposition d'un local municipal

2 mamans ont décidé de proposer un accueil les samedis après-midi et de créer une association « la maison des enfants ». Pour répondre favorablement à cette nouvelle offre d'accueil, la mise à disposition d'une salle communale (ancienne salle de la MJ) pourrait être envisageable à titre gratuit pour une période d'essai (jusqu'au 31/12/2017). A l'issue de cette période d'essai, un bilan sera effectué afin de définir les modalités pour l'année 2018.

Le CM approuve cette convention à intervenir entre la commune et l'association « la maison des enfants ».

10. Maison Ragey

Au cours de la dernière réunion la commission « bâtiments » est revenue sur le devenir de la Maison Ragey.

Sur le fond, elle a :

- Ecarté l'idée de revendre la totalité du bâtiment à un particulier ou à un promoteur ***(approuvé à l'unanimité par le CM)***
- Considéré que dans l'immédiat et compte tenu de la non dissolution de la CCPSG la commune ne peut s'engager sur la totalité des travaux de rénovation du bâtiment (à moins que !)
  - Si tel est le cas, elle a proposé que seul le RDC soit aménagé dans un 1er temps et qu'une partie (cuisine, bar, garage pour partie) soit mise à la location pour une activité. La 2ème partie (épicerie, cour intérieure+ passage) resterait à la disposition de la commune et pourrait être aménagée.
- A évoqué que dans un 2ème temps (et suivant l'évolution des dossiers en cours) les étages soient vendus en plateau à un ou des particuliers (voir en crowdfunding). Si tant est que la propriétaire actuelle y soit favorable.
- Dans l'hypothèse où la commune conserve l'ensemble ou en partage (crowdfunding), a proposé qu'un architecte soit retenu pour définir un projet d'aménagement (répartition et distribution des pièces, ouvertures, façades) en harmonie avec l'environnement immédiat
- Dans l'hypothèse de la création d'une co-propriété a proposé qu'un professionnel de l'immobilier établisse un règlement de copropriété tant pour la répartition des coûts, des charges, des obligations des uns et des autres que pour le partage des loyers

Des propositions qui pourraient évoluer en fonction des coûts, des finances, des aides allouées, des opportunités ou des difficultés à créer une copropriété.

Décision du CM :

- ***Se donner 6 mois à 1 an en privilégiant aujourd'hui une activité paramédicale et médicale pour compléter l'offre actuelle. Si cela n'aboutit pas, on pourrait se tourner vers une autre utilisation*** : approuvé à l'unanimité moins une voix.
- ***Demander à un architecte de travailler sur la répartition des deux appartements*** : approuvé à l'unanimité
- ***Demander une étude de faisabilité pour la création d'une copropriété*** : approuvé à l'unanimité.